



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 18/07/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 16 juillet 2012
D-2012/418

Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Eglise Sainte-Eulalie. Restauration du clocher et de la façade ouest. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de restaurer le clocher et la façade ouest de l'Eglise Sainte-Eulalie, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : Michel GOUTAL – Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les travaux sont divisés en une tranche ferme et une tranche conditionnelle et 9 lots. Le coût des travaux est estimé à 1 315 600 euros T.T.C.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier :

Lot 1 : Maçonnerie-Pierre de taille

Société DAGAND

Tranche Ferme - pour un montant de 406 793,39 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 187 989,21 euros H.T.

Lot 2 : Paratonnerre

Société BODET

Tranche Ferme - pour un montant de 10 490 euros H.T.

Lot 3 : Couverture -plomberie

Société CAMBLONG

Tranche Ferme - pour un montant de 15 629,23 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 2 297,38 euros H.T.

Lot 4 : Charpente -Menuiserie-Peinture

Société CAZENAVE

Tranche Ferme - pour un montant de 43 096,95 euros H.T.

Tranche Conditionnelle 1- pour un montant de 14 395,35 euros H.T.

Lot 5 : Vitrail

Société VITRAIL TEXIER Tranche Ferme - pour un montant de 32 829,06 euros H.T.

Lot 6 : Dessalement et consolidation de sculptures

Société ATELIER ARTIS

Tranche ferme - pour un montant de 15 203 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 14 501 euros H.T.

Lot 7 : Sculptures

ATELIER ESMOINGT

Tranche Ferme - pour un montant de 9 590 euros H.T.

Tranche Conditionnelle - pour un montant de 5 600 euros H.T.

Lot 8 : Horlogerie

Société BODET - Tranche Ferme pour un montant de 1 366 euros H.T.

Lot 9 : Serrurerie

Société CAZENAVE - Tranche Ferme pour un montant de 9 520 euros H.T.

Le coût total des travaux est de 769 300,57 euros H.T. soit 920 080,57 euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE